

Les nouveaux équipements de traitements des déchets inaugurés cet été permettent désormais la mise en place de la collecte de déchets spéciaux. Une autre façon de préserver notre environnement.

## Les nouvelles filières de collecte



© ECO-SYSTEME

### Les DMS : Dangerosité banale

Les Déchets Ménagers Spéciaux se distinguent des ordures ménagères banales en raison de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif. On pourrait croire alors qu'ils sont rares dans les usages de la vie quotidienne, mais ce n'est pas le cas. Car dans cette catégorie de produits présentant un danger potentiel pour la santé ou l'environnement, on trouve les aérosols, les détergents, les détachants, les diluants, l'essence, l'encre, les produits de jardinage, les insecticides, les lubrifiants, les piles, les produits de nettoyage, les peintures... Des produits courants pour l'élimination desquels on ne prête aucune attention particulière.

### Un réseau de captation

Dans son souci de préservation de l'environnement sur son territoire, la Communauté de communes a mis en place, par le biais de plusieurs déchetteries équipées d'armoires spéciales, un réseau de collecte des DMS. Ainsi la **déchetterie principale de Saint Maximin**, la déchetterie de **Pourrières** et celle de **Rougiers** sont des points d'apport volontaires où ces produits toxiques peuvent être réceptionnés. Ils seront ensuite triés et conditionnés avant d'être dirigés selon leur nature physico-chimique vers les filières de valorisation, de neutralisation et d'élimination dans des centres de traitement adaptés.

### Les DEEE : La 2<sup>e</sup> vie des appareils

Vous connaissiez le tri et recyclage des emballages, le compostage des déchets végétaux. Aujourd'hui une nouvelle vie est possible pour les vieux appareils électriques, électroniques et le petit électroménager que l'on utilise au quotidien : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, appareils de cuisson, de chauffage, téléviseurs, ordinateurs portables, périphériques informatiques, les équipements audio et vidéo, la téléphonie, le petit électroménager, l'outillage, les jouets...



© ECO-SYSTEME

### Un Pour Un : le bon geste

Depuis le 15 novembre, vous pouvez les rendre lors de l'achat d'un appareil neuf en magasin (ou à la livraison), les confier à une association spécialisée pour les remettre en état et, dorénavant, les déposer en déchetterie. Chaque Français achète en moyenne 20 kg d'équipement par an. Jusqu'ici, seuls 2 kg d'appareils usagés étaient collectés et recyclés. Désormais tout change. Lors de l'achat d'un nouvel appareil, les usagers verse une éco-participation allant de quelques centimes à quelques euros pour financer la collecte et le traitement d'un ancien appareil, dans des conditions environnementales contrôlées. Grâce au partenariat que vient de signer notre collectivité avec l'éco-organisme Ecosystèmes vous pouvez également déposer vos appareils usagés directement en déchetterie.

## PARTENAIRE



Depuis la rentrée 2007, la Communauté de communes a passé une convention avec EO système, par le biais d'une société affiliée (OCAD3E), pour l'enlèvement et le traitement des Déchets d'Equipements Electriques Electroniques sur son territoire. En moyenne, depuis cette date, c'est 2,5 tonnes de matériels par semaine qui sont collectées et enlevées pour retraitement.

www

[eco-systemes.com](http://eco-systemes.com)  
[porteduvar.fr/dechets\\_dechetterie.htm](http://porteduvar.fr/dechets_dechetterie.htm)